

**Compte rendu de la séance plénière  
Commission Locale de l'Eau  
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arroux - Bourbince**

**CUSSY-EN-MORVAN, le 27 janvier 2011**


---

**ORDRE DU JOUR**

1. Vote du budget 2011
2. Vote des règles de fonctionnement
3. Vote du rapport d'actions 2011
4. Commissions thématiques : composition et élection des présidents
5. Etude « Zones humides »
6. Calendrier de travail 1<sup>er</sup> semestre 2011
7. Questions diverses

---

 28 membres présents, 31 participants,

 5 pouvoirs :

- M. François COUROUBLE donne pouvoir à Mme Claudette PELLERIN
- Mme Paulette ACKERMANN donne pouvoir à M. Georges SIMON
- Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à M. Jean-Yves TONDOUX
- M. Jorge FERREIRA donne pouvoir à Mme Annie PALLOT

Un dossier de travail a été remis à chaque membre. Il comprend :

- la présentation de la séance plénière,
- le budget primitif 2011,
- les dispositions relatives au SDAGE Loire Bretagne,
- un dépliant de l'ONEMA « *Valoriser les zones humides : s'informer pour agir* »,
- la notice illustrée « *Le mini-guide de la CLE du SAGE Arroux Bourbince ou comment élaborer la concertation* ».

## **Ouverture de séance**

M. SIMON, Président de la CLE, ouvre la séance par des remerciements aux personnes présentes et plus particulièrement à M. VERDIER qui accueille la CLE au sein de sa mairie.

Il précise que cette séance plénière prend place aujourd'hui suite à la CLE de décembre qui n'avait pas réuni le quorum en raison des conditions climatiques.

### **1. Vote du budget 2011**

Afin de voter le budget annexe au comité syndical de la structure porteuse, M. SIMON, Président du SIEAB, a reprogrammé son comité syndical en février.

Il convient donc aujourd'hui de voter le budget 2011 (décision) pour le porter à délibération lors du CS de la structure porteuse.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 133 700 €uros dont 60 000 €uros (ligne 617) destinés à l'étude des zones humides (passage de la section investissement à celle du fonctionnement).

Aucun autre changement important n'est à signaler.

Concernant l'investissement, celui-ci est de 4644 €uros et représente des fonds pour l'achat de mobilier et de logiciels informatiques.

La balance du budget est équilibrée et celle-ci est de : 138 344 €uros.

M. SIMON rappelle qu'en 2009, le budget avait permis un report d'excédent en 2010, qui n'avait pas été consommé jusqu'à présent. Aussi, le budget 2011 est élaboré au plus près de la réalité. Ainsi, ces différentes démarches permettent d'intégrer l'étude « zones humides ».

M. BRESSOULALY demande si cette somme sera suffisante pour finaliser l'étude.

M. SIMON précise que cela permettra d'avancer dans l'élaboration du SAGE et qu'il conviendra certainement de la compléter en 2012.

M. CHENAUD s'interroge sur le montant des cotisations pour 2011.

M. SIMON avec l'appui de M. LARUE, met en exergue que la cotisation des communes (autofinancement de 14 500 €uros) est fixe depuis 2009 et qu'elle le restera cette année encore. Cependant, il apparaît nécessaire pour les années à venir d'augmenter la part d'autofinancement afin de répondre aux exigences de la DCE et permettre l'élaboration du SAGE.

Le budget est soumis au vote.

**Le budget est validé à l'unanimité.**

## **2. Vote des règles de fonctionnement**

Les règles de fonctionnement ont été établies en suivant :

- le Code de l'Environnement ;
- des règles de fonctionnement d'autres SAGE ;

Le tout sous la tutelle de la MISE 71.

L'animateur souligne deux alinéas modifiés (ici en **gras**) :

- **Article 5** : « **Le Président a pouvoir de signature pour les demandes de subventions et pour les facturations inférieures à 4000 euros.** »

- **Article 7** : « Le Bureau n'est pas un organe de décision : il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE, **à l'exception faite du choix du prestataire ou du bureau d'études, suite à une consultation des marchés publics.** »

M. BRESSOULALY suggère de valider les présentes règles et qu'il appartiendra à la CLE de les modifier à terme si le besoin en est ressenti.

M. REVEL suggère que la version validée des règles de fonctionnement soit transmise aux membres de la CLE.

Les règles de fonctionnement sont soumises au vote.

**Les règles de fonctionnement sont validées à l'unanimité.**

### **ACTIONS A MENER**

- TRANSMETTRE LES REGLES DE FONCTIONNEMENT AUX MEMBRES DE LA CLE DANS LES MEILLEURS DELAIS.
- CES REGLES DE FONCTIONNEMENT SERONT EGALEMENT TELECHARGEABLES SUR LE SITE GESTEAU :  
<HTTP://WWW.GESTEAU.EAUFRANCE.FR/SAGE/SAGE.PHP?ID=SAGE04051>

## **3. Vote du rapport d'actions 2011**

Le rapport d'actions 2011 est soumis au vote.

**Le rapport d'activités est validé à l'unanimité.**

### **ACTIONS A MENER**

- TRANSMETTRE LES RAPPORTS D' ACTIONS 2011 AUX PREFECTURES CONCERNEES

#### **4. Commissions thématiques : Composition et Election des Présidents**

M. GUILHEM demande à participer aux 4 commissions.

L'AELB et les MISE (en *italique* dans le tableau plus bas) deviennent également membres des 4 CT. Elles informeront de leur participation aux CT selon l'ordre du jour et les moyens humains disponibles. M. DUPONT précise à ce sujet, que selon les thématiques abordées, l'Agence interviendra avec différents interlocuteurs.

##### **- CT « Biodiversité et patrimoine associé aux milieux aquatiques »**

M. TONDOUX propose sa candidature.

M. SIMON se félicite de cet engagement, M. TONDOUX étant délégué à la biodiversité au sein de la CCM.

M. TONDOUX arrête une date de réunion pour la CT Biodiversité en vu de formaliser l'étude des zones humides. La date retenue est le mercredi 23 février 2011, à 9h30, dans les locaux de la Sous-préfecture d'Autun.

##### **- CT « Communication »**

M. SIMON propose sa candidature.

La CT « Communication » travaillera dans un 1<sup>er</sup> temps sur le logo du SAGE et sur les moyens de transmettre l'information.

M. LARUE appuie cette démarche et met en exergue l'importance d'identifier l'organisme, de choisir les bons moyens d'information et de définir les cibles (la stratégie de communication est différente selon le public visé).

MM. BRESSOULALY, LARUE et SIMON s'entendent sur l'idée de communiquer sur la naissance de la démarche SAGE, dans un 1<sup>er</sup> temps.

##### **- CT « Pêche, loisirs et tourisme »**

Cette CT ne trouve pas de candidat à la présidence (faute notamment à l'absence des membres de cette commission).

M. SIMON précise que la Fédération de pêche de Saône-et-Loire reste impliquée dans cette thématique et qu'il contactera Mme ACKERMANN et M. DRAPIER pour leur proposer la Présidence de la CT.

##### **- CT « Gestion de la ressource en eau »**

M. GUILHEM propose sa candidature.

Dans une logique de garder les commissions accessibles à tout un chacun, il est préconisé d'informer les membres de la CT dans les meilleurs délais (avec transmission des documents de travail). Les autres membres de la CLE seront également avertis et pourront selon leur investissement s'engager dans la CT.

En accord avec MM. REVEL et SIMON, M. NOUALLET suggère que les techniciens des structures territoriales fassent partie intégrante des commissions thématiques. Leur connaissance du terrain est incontournable.

M. REVEL complète qu'une ouverture de ces CT à des spécialistes et des structures externes à la CLE serait opportune. Par ex. le SMEMAC pourrait être invité à la CT « Gestion de la ressource en eau ».

M. NOUALLET propose de recenser également tous les syndicats des eaux, dans une démarche de concertation sur la gestion de la ressource en eau.

Mme POIRIER et M. REVEL mettent en garde la CLE sur le rôle du SAGE et ses enjeux à terme. Ils proposent d'élaborer une présentation sur le jeu des outils et leur finalité lors d'une prochaine réunion de CLE.

Toujours dans un souci d'organisation, Mmes POIRIER et WEBER valorisent la programmation des réunions avec des délais importants.

Pour information, le tableau ci-dessous référence les membres et les Présidents des CT :

020-00-3300	<u>Biodiversité et Patrimoine associé aux milieux aquatiques</u> <b>PRESIDENT : M. Tondoux</b>	<u>Communication</u> <b>PRESIDENT : M. Simon</b>	<u>Pêche, Loisirs et Tourisme</u> <b>PRESIDENT : A définir</b>	<u>Gestion de la ressource en eau (qualité, quantité, eau potable et assainissement)</u> <b>PRESIDENT : M. Guilhem</b>
REPRESENTANTS	<b>M. Tondoux</b> <b>Mme Ackermann</b> <b>M. Bressoulaly</b> <b>M. Chenaud</b> <b>M. Dechaume</b> <b>M. Dessertenne</b> <b>M. Guilhem</b> <b>M. Nouallet</b> <b>Chambre d'agriculture 21</b> <b>Chambre d'agriculture 71</b> <b>CPIE</b> <b>CRPF</b> <b>CSNB</b> <b>Fédération de pêche</b> <b>ONCFS</b> <b>ONEMA</b> <b>SHNA</b> <b>UNICEM</b>  <b>AELB</b> <b>MISE 21</b> <b>MISE 71</b>	<b>M. Simon</b> <b>Mme Ackermann</b> <b>M. Guilhem</b> <b>M. Nouallet</b> <b>Chambre d'agriculture 71</b> <b>CPIE</b> <b>CSNB</b>  <b>AELB</b> <b>MISE 71</b>	<b>Mme Ackermann</b> <b>M. Drapier</b> <b>M. Gobbo</b> <b>M. Guilhem</b> <b>Mme Pellerin</b> <b>Fédération de Pêche</b> <b>ONEMA</b>  <b>AELB</b> <b>MISE 71</b>	<b>M. Guilhem</b> <b>M. Courouble</b> <b>M. Dechaume</b> <b>M. Ferreira</b> <b>Mme Pallot</b> <b>Chambre d'agriculture 21</b> <b>Chambre d'agriculture 71</b> <b>CSNB</b> <b>UNICEM</b> <b>ARS</b>  <b>AELB</b> <b>MISE 21</b> <b>MISE 71</b>

M. SIMON ouvre le débat concernant le lieu des réunions pour les CT, Bureaux et séances plénières de CLE. Il demande si un lieu unique et central (Autun ?) serait propice. Se pose également la question de la taille et de la gratuité de la salle.

Mlle MECHAIN propose la mise à disposition d'une salle de la Sous-préfecture à Autun pour les réunions des commissions thématiques et des Bureaux (à l'exception des mardis et jeudis après-midi). Attention cependant à respecter un délai de 3 semaines ainsi qu'un calendrier adapté.

M. SIMON remercie la Sous-préfecture pour cette proposition.

#### **ACTIONS A MENER**

- M. SIMON EST EN CHARGE DE CONTACTER MME ACKERMANN ET M. DRAPIER CONCERNANT LA PRESIDENCE DE LA CT « **PECHE, LOISIRS ET TOURISME** ».
- M. TONDOUX EST CHARGE PAR LA CLE DE MENER A BIEN LA CT « **BIODIVERSITE** » ET L'ETUDE « ZONES HUMIDES »
- M. SIMON EST CHARGE PAR LA CLE DE MENER A BIEN LA CT « **COMMUNICATION** » ET LA CREATION DU LOGO AINSI QUE DE DEFINIR LES MEILLEURS OUTILS DE COMMUNICATION SELON LE PUBLIC VISE.
- MME POIRIER ET M. REVEL SONT EN CHARGE DE **PRESENTER LES ABOUTISSANTS, LE ROLE ET LES ENJEUX D'UN SAGE** POUR LA PROCHAINE SEANCE PLENIERE DE LA CLE EN JUIN

#### **5. Etude « Zones humides »**

L'animateur résume l'historique du choix de l'étude « Zones humides » ainsi que les obligations auxquelles la CLE est tenue (échéance du 31/12/2012).

Avec une enveloppe de 60 000 euros pour 2011, il conviendra de formaliser l'agencement de l'étude dans les meilleurs délais. M. TONDOUX et la CT Biodiversité y travailleront dès le mois de février 2011.

#### **ACTIONS A MENER**

- L'ANIMATEUR REFERENCERA LES ELEMENTS ACTUELS SUR LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE. IL LES TRANSMETTRA EN DOCUMENTS DE TRAVAIL EN VU DE LA CT BIODIVERSITE PREVUE LE 23 FEVRIER 2011.

#### **6. Calendrier de travail 1<sup>er</sup> semestre 2011**

Le calendrier de travail pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011 est représenté à la CLE.

Il n'a subi aucune modification et se résume par le schéma et les points suivants :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>CLE BUREAU COM</b>	<b>CLE</b> Validation RF Vote du budget <b>CT Comm.</b>	<b>CT Biod</b> (ZH + SDD)	<b>CT Comm.</b>	<b>CT Biod (ZH)</b>	<b>Bureau</b> Validation Etude + Comm + Etat Initial	<b>CLE</b> validation Bureau
<b>ETAT INITIAL</b>	Avancement				<b>Point en Bureau</b>	
<b>ZONES HUMIDES</b>	<b>CLE</b> <i>Validation Choix Etude</i>	CT Formalisation / travail CCTP		CT Formalisation / finalisation CCTP	<b>Validation en Bureau</b>	
<b>COMMUNI – CATION</b>	CT (logo, Journal, etc.)		CT (logo, Journal, etc.)		Validation en Bureau ?	
<b>BUDGET</b>	Validation en CLE					

L'Etat Initial est un document à produire qui recueille les données disponibles de l'état du bassin à ce jour. **Il servira de base à l'élaboration du SAGE.** C'est pourquoi, il est impératif de se donner le temps de sa rédaction et de prioriser son avancement.

M. DUPONT soutient cette démarche.

M. REVEL rapporte que le « porté à connaissance » de l'Etat auprès du SAGE est en cours d'avancement, en collaboration avec l'animateur. Ce dernier présentera l'état de sa base de données. L'Etat complétera au mieux celle-ci en vu de la rédaction de l'Etat Initial.

M. REVEL souhaite associer plus fortement la MISE à l'avancement du SAGE.

#### **ACTIONS A MENER**

- L'ANIMATEUR TRANSMETTRA COURANT FEVRIER LES DONNES RELATIVES AU TERRITOIRE DU SAGE A LA MISE DE SAONE-ET-LOIRE
- LA MISE TRANSMETTRA A SON TOUR LE « PORTE A CONNAISSANCE » EN VU DE LA REDACTION DE L'ETAT INITIAL

## 7. Questions diverses

### - Financement, subventions et conventions

Le tableau suivant reprend les aides perçues et à percevoir des différents organismes de financement. Depuis décembre et la dernière CLE, la Région a fait procéder au versement de l'acompte (2010) pour le poste d'animateur.

	2009		2010		2011		
	Région	AELB	Région	AELB	Région	AELB	FEDER
<b>POSTE</b>	Perçu	Perçu	Acompte 2010 perçu	Acompte 2010 perçu	Demande solde 2010	Demande solde 2010 Dossier 2011 transmis	Dossier à instruire
<b>COMM</b>	Perçu	Perçu	Pas d'acompte demandé	Pas d'acompte demandé	Demande solde 2010	Demande solde 2010 Dossier 2011 transmis	
<b>ETUDES</b>	-	-	Solde en attente	Solde en attente	x	Dossier à instruire	

L'animateur précise que la Région se retire du financement des SAGE et qu'elle s'appuie sur la reprise des dossiers par la DREAL. Au vu des sommes concernées, le dossier de financement du FEDER intégrera toutes les demandes (poste, comm et étude). Ceci entrainera à *fortiori* (attente formalisation étude « zones humides »), une attribution tardive.

Concernant les conventions liant les collectivités au SAGE, des mouvements sont à signaler :

- La Communauté de Communes Autour du Mont St Vincent s'est acquittée de sa somme auprès du SAGE.
- Un travail en collaboration avec la MISE 21 et M. BOSSON débutera en vu d'intégrer la CC de l'Auxois du Sud à notre démarche.
- M. DAMBRUN précise que la CC du Pays d'Arnay est en attente des délibérations communales (changement de statut) afin de procéder au versement de sa cotisation.
- Il est demandé à M. DESSERTENNE d'évoquer le conventionnement avec le PNR du Morvan afin que le Parc reste la structure conventionnée pour les 7 communes (Poil, Arleuf, Glux-en-Glenne, Moux, Champeau, Alligny-en-Morvan et Saulieu) du SAGE.



## **- Pour informations**

Le document des dispositions relatives au SDAGE Loire Bretagne est transmis aux participants pour une prise de connaissance des actions à entreprendre lors de l'élaboration du SAGE (l'inventaire des zones humides est un exemple).

Egalement, en points divers, il est rappelé que les structures ayant conventionné pour l'élaboration du SAGE recevront dans les prochains jours le document présentant le budget 2011.

Il est souhaité que l'animateur soit accompagné d'un ou de plusieurs représentants de la CLE à des séminaires, des réunions ou tout autre rassemblement en lien avec les travaux de la CLE.

Egalement, dans un souci d'appréhension du territoire et de ses enjeux, de connaissance et de mobilisation, l'animateur et M. DUPONT s'entendent sur l'idée d'une sortie annuelle avec la CLE sur le territoire du SAGE.

La notice illustrée « le Mini Guide de la CLE » est distribuée aux participants.

### **ACTIONS A MENER**

- IL CONVIENT DE SE RAPPROCHER DE LA CC DE L'AUXOIS DU SUD AVEC L'APPUI DE LA MISE 21.
- M. DESSERTENNE EVOQUERA AU SEIN DU PARC LA PERENNISATION DE LA CONVENTION.
- DEFINIR UNE SORTIE : DATE, OBJECTIFS, ETC. EN CT COMMUNICATION OU EN BUREAU

**PERSONNES INVITEES : LES 48 MEMBRES DE LA CLE DU SAGE ARROUX BOURBINCE + INVITES****REPRESENTANTS DES COLLEGES PRESENTS (31 DONT 28 VOTANTS)**

<b>M. le Président (SIEAB)</b>	M. Georges SIMON
<b>M. le 1<sup>er</sup> Vice-président (SINETA)</b>	M. Jean-Marc GUILHEM
<b>M. le 3<sup>e</sup> Vice-président (CU le Creusot Montceau)</b>	M. Jean-Yves TONDOUX
<b>Mme la 4<sup>e</sup> Vice-présidente (Pays Charolais Brionnais)</b>	Mme Annie PALLOT
<b>Mme la 5<sup>e</sup> Vice-présidente (CC Canton Bligny-sur-Ouche)</b>	Mme Marie CHODRON DE COURCEL
<b>CA Beaune Côte et Sud</b>	M. Christian BRESSOULALY
<b>CC Autunois</b>	M. Guy-François VERDIER
<b>CC Pays d'Arnay le Duc</b>	M. Gérard DAMBRUN
<b>CC Vallée de la Drée</b>	Mme Claudette PELLERIN
<b>PNR Morvan</b>	M. Michel DESSERTENNE
<b>Pays Autunois Morvan</b>	M. Jean-Claude NOUALLET
<b>Pays du Charolais-Brionnais</b>	M. Gérard CHENAUD
<b>SIEAB</b>	M. Gilles PERRETTE
<b>SIVOM du Ternin</b>	M. Jacques ROY
<b>Syndicat d'Aménagement du Mesvrin</b>	M. Michel-Pierre DECHAUME
<b>Chambre d'Agriculture de Saône et Loire</b>	Mme Sophie SIMONET
<b>CPIE Autunois Morvan</b>	M. Dominique LARUE
<b>Fédération de pêche de Saône et Loire</b>	M. Julien MAUPOUX
<b>Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA)</b>	M. Damien LERAT
<b>UFC Que Choisir</b>	M. Gilles JANIAUD
<b>UNICEM Bourgogne</b>	M. Philippe RIVA
<b>INVITEE : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or</b>	Mme Anne HERMANT
<b>INVITEE : UNICEM Bourgogne</b>	Mme Valérie SANTINI
<b>Sous - Préfecture d'Autun</b>	Mlle Nicole MECHAIN
<b>Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB - ALA)</b>	M. Aymeric DUPONT
<b>Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne</b>	Mme Martine POIRIER
<b>DREAL Bourgogne</b>	Mme Lydia WEBER
<b>MISE de Côte d'Or</b>	M. Gilles BOSSON
<b>MISE de Saône-et-Loire</b>	M. Frédéric REVEL
<b>VNF (Délégation de Montceau)</b>	M. Régis LEGER
<b>INVITE TECHNIQUE : CC Vallée de la Drée</b>	M. Clément PANIER

**REPRESENTANTS DES COLLEGES EXCUSES (16)**

<b>M. le 2<sup>e</sup> Vice-président (Pays Autunois Morvan)</b>	M. François COUROUBLE
<b>Mme la 6<sup>e</sup> Vice-présidente (CC Autour du Mont St Vincent)</b>	Mme Paulette ACKERMANN
<b>Mme la 7<sup>e</sup> Vice-présidente (Conseil Régional Bourgogne)</b>	Mme Edith GUEUGNEAU

Conseil Général de Nièvre	M. Jean-Louis ROLLOT
Conseil Général de Saône-et-Loire	M. Christian GILLOT
CU le Creusot Montceau	M. Jorge FERREIRA
EP Loire	M. Jean-Paul DRAPIER
Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF)	M. Hugues SERVANT
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire	M. Yves LARGY
Conservatoire des Sites Naturels de Bourgogne (CSNB)	M. Daniel SIRUGUE
Ecomusée Le Creusot Montceau	M. Bernard CLEMENT
EDF	M. Thomas LACAVE
INVITEE : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or	M. Jérôme MILLANVOYE
MISE de Nièvre	Mme Christine GAZET
ONCFS Bourgogne	M. Aurélien LACONDEMINE
ONEMA Bourgogne	M. Emmanuel DURAND

#### REPRESENTANTS DES COLLEGES ABSENTS (7)

Conseil Général de Côte d'Or	M. Pierre GOBBO
CC Liernais	M. Pierre POILLOT
Association Ornithologique et Mammalogique 71 (AOMSL)	M. le Président
CCI de Saône et Loire	M. Rémy JOUANNEAU
Comité Départemental de Canoë Kayak de Saône et Loire	M. le Président
Fédération de pêche de Saône et Loire	M. Georges GUYONNET
Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Bourgogne	M. Emmanuel CORDIER

#### POUR INFORMATION

Suite à la réunion de la CT « Communication » et dans une démarche à la fois organisationnelle et éco-citoyenne, il a été décidé, pour le moment, de ne plus transmettre les documents ou les invitations par courrier. Dès à présent ayez le réflexe de regarder vos mails afin d'être tenus informés des démarches de la CLE. MERCI !

PS. L'organisation du relai de l'information est consultable dans le compte-rendu de la CT « Communication » du 27 janvier 2011, sur le site *Gesteau* à l'adresse suivante : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/sage.php?id=SAGE04051> (Rubrique *Documents produits - Comptes-rendus.*)